**École maternelle Chaumontet**

HORAIRES : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30/11h30, 13h30/16h30

Accueil : dans les classes de 8h20 à 8h35 et dans la cour de 13h20 à 13h30

Rappel : fermeture du portail à 8h40

Garderie : 7h30/8h20 et 16h30/18h30. Dossier d’inscription à retirer et à retourner en mairie.

Les enfants dont les parents ne sont pas venus les chercher à 16h40 maximum seront conduits à la garderie.

Sécurité : penser à bien refermer le portail avec le taquet y compris pendant le temps de garderie, il y va de la sécurité de vos enfants !

Nos amis les chiens ne sont pas admis dans l’enceinte de l’école.

Le matin avant 8h30 et le soir après 16h30, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents mais les jeux de cour sous la responsabilité des enseignants. Les enfants ne sont pas autorisés à les utiliser même en présence de leurs parents !

Présence des enfants : depuis la rentrée 2019, l’école est obligatoire dès 3 ans. Vous devrez veiller à ce que votre enfant, quelque soit son âge, soit présent à l’école tous les jours (sauf aménagement du temps spécifique). Nous vous remercions de nous appeler lors de l’absence de votre enfant et de nous fournir un certificat médical en cas de maladie contagieuse.

SANTÉ : Les enfants malades ne sont pas admis à l’école.

Le personnel de l’école n’est pas habilité à donner des médicaments, sauf en cas de maladie chronique (un protocole d’accueil individualisé, PAI, est alors mis en place).

Les absences des enfants mangeant à la cantine doivent être signalées rapidement au :

Tel école : 09 64 46 91 91 tel cantine : 05 45 68 06 84

HYGIÈNE : Les enfants sont admis à l’école dans un état parfait de propreté.

Les tétines utilisées pour le temps du repos doivent être placées dans une boîte marquée au nom de l’enfant, elles ne sont données que pour la sieste.

VÊTEMENTS : les vêtements prêtés sont rapportés propres le plus rapidement possible. Pensez à marquer au nom de votre enfant, les vêtements qu’il va enlever pour la sieste ainsi que les moufles, bonnet, écharpe, blouson, casquette… Pensez à habiller votre enfant avec une tenue facile à enfiler.

Les cordons des vêtements sont dangereux (risque d’étranglement), pensez à les enlever systématiquement. L’école se réserve le droit de les retirer si nécessaire.

Tous les bijoux sont interdits (sauf les boucles d’oreilles dites « clous » non pendantes). En cas de perte, l’école décline toute responsabilité.

ASSURANCE : tout enfant scolarisé doit être assuré pour pouvoir participer aux sorties pédagogiques.

Vous pouvez souscrire une assurance scolaire ou demander à votre assurance une attestation couvrant la responsabilité civile et la responsabilité individuelle de votre enfant.

Je soussigné-e, M., Mme…………………………………………. déclare avoir pris connaissance du règlement et m’engage à le respecter et à le faire respecter à mon enfant.

Date et signature :…………………………..